

DECRET n°77/662 /du 9 DECEMBRE 1977  
portant inscription au tableau d'avancement  
de Monsieur KOMBO Augustin, Ingénieur d'Agricul-  
ture de 7° échelon, année 1976.-

LE 2° VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU  
PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,  
MINISTRE DU PLAN,

ISAS :

- Vu l'Acte fondamental du 5 Avril 1977 ;  
Vu la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires des  
cadres ;  
Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonc-  
tionnaires des cadres ;  
Vu le Décret n° 60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le statut commun des cadres de la  
catégorie A des Services Techniques de la République du Congo ;  
Vu le Décret n°62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonc-  
tionnaires des cadres ;  
Vu le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les règles selon lesquelles les  
fonctionnaires sont versés dans les catégories et hiérarchies des cadres créées par la  
Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République  
du Congo ;  
Vu le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 portant nomination et révocation des  
fonctionnaires des cadres de la République du Congo ;  
Vu le Décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avancement des fonc-  
tionnaires ;  
Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du Décret  
n°62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires  
de la République Populaire du Congo ;  
Vu l'Acte n°001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire du Parti et nom-  
mant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;  
Vu le Décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des Membres du Conseil  
des Ministres ;  
Vu l'Ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du Pouvoir règle-  
mentaire en République Populaire du Congo ;  
Vu le Procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement en date  
du 1er Février 1977 ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur KOMBO Augustin, Ingénieur d'Agriculture de 7° échelon des cadres  
de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) en service à Brazza-  
ville est inscrit à deux (2) ans au titre de l'année 1976 au grade d'Ingénieur en Chef  
d'Agriculture de 1° échelon.

.../...

Article 2 - Le présent Décret sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera. /-

Par le 2<sup>e</sup> Vice-Président du Comité  
Militaire du Parti, Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,  
Le Ministre de l'Economie Rurale,

M. MOUAMBENGA -

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES -

Brazzaville, le 9 DECEMBRE 1977

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA -

Le Ministre de la Justice et du  
Travail, Garde des Sceaux,

Alphonse MOUSSOU-POUATI -

RELATIONS

ORPC.....	1
PCM/EC.....	2
P.....	2
P.....	2
Iniecoru.....	1
SAZ.....	8
Intéressé.....	1
T.....	2